

# Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A)



## Rappel du contexte

- Mise en place du **programme d'investissements d'avenir** en 2010 (35 Mrds d'€ - article 8 loi de finances rectificative pour 2010) pour relancer la compétitivité et favoriser la transition écologique en finançant des actions allant de la recherche fondamentale à l'innovation industrielle
- Enveloppe complémentaire en 2014 de 12 Mrds d'€
- Essentiellement des prêts, avances remboursables, prises de participation et un peu de subventions-retours pour l'Etat
- Dispositif piloté par le commissaire général aux investissements, rattaché au premier ministre avec mise en place d'un COPIL interministériel
- Convention Etat/opérateur en charge de la mise en œuvre des actions publiée au JO
- Sélection des bénéficiaires par appels à projets *-forte sélectivité-effet de levier recherché*

## Les projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A)

Opérateur : FranceAgriMer

Budget : 120 M€ (subventions) 2015-2017

- Décret du 21 novembre 2014 intègre FranceAgriMer à la liste des opérateurs du PIA
- Convention avec CGI/DGPAAT présentée au CA du 10 décembre et publiée au JO du 14 décembre
- Versement de 120 M€ au 31 décembre 2014
- Suivi rapproché de l'action à mettre en place avec gouvernance professionnelle
- Mise en place d'un Copil interministériel de l'action présidé par DGPAAT avec ministères concernés+ CGI+ FAM

## Les Appels à projets (1)

### Objectifs généraux :

- Pérennité du tissu agricole et alimentaire,
- Assurer la durabilité du modèle de production et de consommation alimentaire-transition écologique et énergétique
- Répondre aux besoins du marché national et à l'export,
- Développer la compétitivité des filières en favorisant les investissements et l'innovation
- Politiques sectorielles nécessitant d'améliorer l'articulation entre chaque maillon,

### Plus value des programmes:

- Actions « ambitieuses » différentes des actions conduites par FAM sur son budget
- Articulation avec stratégies de filières, autres mesures du PIA (plan industriel agroalimentaire...) , financements communautaires et nationaux

## Les Appels à projets (2)

- Moins d'une dizaine d'AAP à prévoir sur les 3 ans
- Une approche large pas nécessairement par filière
- Favoriser les projets collaboratifs: plusieurs opérateurs, plusieurs maillons de la filière, plusieurs filières.....
- Imaginer de nouveaux dispositifs....

### Proposition :

- 2 AAP à démarrer début 2015 (*serres, abattoirs,*)
- 1 à 2 AAP horizontaux (*compétitivité des entreprises agroalimentaires, efficacité collective des filières dans les zones spécifiques*)
- 1 à 2 AAP totalement nouveaux

## Le pilotage de la mesure

### Rôle du CA :

- Programmation des AAP : thématiques, calendrier, budget
- Destinataire des bilans – prend les mesures correctives

### Rôle des CS :

- Groupes de travail issus des CS ( professionnels, DGPAAT, DRAAF, conseils régionaux, experts, FAM) : définition du contenu et des objectifs des AAP
- Accord des CS sur les appels à projets avant présentation au COPIL interministériel

## Calendrier prévisionnel

- **Décembre 2014 :**
  - Finalisation de la convention
  - Concertation et construction des 2 premiers AAP : serres, abattoirs,
- **Janvier à mars 2015 :**
  - Lancement des 2 premiers AAP
  - Concertation et construction de la 2<sup>ème</sup> tranche : compétitivité entreprises et filières
  - Présentation au CA de mars 2015 de la programmation détaillée des AAP
- **Avril à décembre 2015 :**
  - Lancement de la deuxième tranche des AAP
  - Concertation, construction et lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche : AAP « innovants »

FranceAgriMer

vous remercie de votre attention.

